

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 28 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 janvier, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale de Lezoux, après convocations légales en date du 21 janvier 2025, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Anne-Marie OLIVON
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Eliane GRANET
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mr Cédric DAUDUIT
M. Gilles BERGAMI	Mme Patricia LACHAMP
Mme Julie MONTBRIZON	Mr Florent MONEYRON
M. Daniel PEYNON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda DE FREITAS	M. Jean-Louis DERBIAS
Mr Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. Bernard FRASIAK
Mr Christian BOURNAT	Mr Yannick DUPOUE
Mr Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mme FORESTIER Annick donne pouvoir à Mr PEYNON Daniel
- Mr FERRIER Romain donne pouvoir à Mme MARMY Marie-France
- Mr BROUSSE René donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle
- Mme BRUSSAT Elisabeth donne pouvoir à Mr DAUDUIT Cedric
- Mr TISSERAND Thierry donne pouvoir à Mme GROUIEC Isabelle
- Mme GRANOUILLET Danielle donne pouvoir à Mme HUGUET Josiane
- Mme MORAND Catherine donne pouvoir à Mr BOURNAT Christian
- Mme ROCHE Sylvie donne pouvoir à Mr FRICKER Guillaume
- Mr LUCAS Antoine donne pouvoir à Mr DUPOUE Yannick
- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mr FRASIAK Bernard

Absents : M. MARQUET Gilles

VOTE: En exercice : 35 Présents : 24 Représentés : 10 Votants : 34

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Objet : pole de ressources intercommunal – demande de subventions detr/dsil et fonds vert 2025

**POLE DE RESSOURCES INTERCOMMUNAL – DEMANDE DE SUBVENTIONS
DETR/DSIL ET FONDS VERT 2025**

- VU le code général des collectivités territoriales
- VU la convention cadre Petites Villes de Demain valant ORT (opération de revitalisation territoriale) approuvée en octobre 2023, par la communauté de communes et la commune de Lezoux
- VU le contrat CTDD 2023-2026 (contrat territorial de développement durable)
- VU l'actualisation du CRTE

Madame la Présidente rappelle l'acquisition en 2023 par la communauté de communes de l'immeuble Duchasseint, situé au cœur du centre-ville de Lezoux. Ce lieu a vocation à devenir pôle de ressources intercommunal regroupant les services intercommunaux actuels (dont l'Espace France Services) et à venir destinés à la population. Ce projet structurant inscrit au Contrat pour la réussite de la transition écologique (CRTE), a été retenu en 2023, dans le plan d'actions de la Convention-cadre Petites Villes de Demain, et au titre des projets soutenus par le Conseil Départemental du Puy de Dôme dans le cadre du Contrat Territorial de Développement Durable (CTDD).

Tout en préservant et valorisant sa richesse patrimoniale, la réhabilitation de l'immeuble Duchasseint a été conçue, via le marché de maîtrise d'œuvre, avec pour objectif de disposer d'un bâtiment vertueux, engagé dans la transition écologique. La surélévation du bâtiment, permettra d'optimiser les surfaces tout en restaurant avec soin la tour emblématique. La rénovation énergétique visant le niveau BBC rénovation sera ambitieuse : isolation en laine de bois, traitement de l'étanchéité à l'air avec enduit à la chaux, remplacement des menuiseries bois par des modèles ultra-performants ($U_w 1,3 \text{ W/m}^2\text{.K}$). Une chaudière à granulés et deux centrales de traitement d'air complètent ce dispositif, assurant un chauffage et une ventilation maîtrisés.

Aussi, la Communauté de communes entend solliciter en 2025 auprès de l'Etat le concours de la dotation de solidarité à l'investissement local (DSIL), de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et du Fonds vert. Des demandes de financement seront également sollicitées auprès de l'ADEME, de la Région et du Conseil Département pour les subventions et modalités de financements inscrites au plan prévisionnel de financement.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Postes de dépense	Coût HT €	Postes de recettes	Taux	Montant HT €
Coût total estimatif des travaux (estimatif phase pro)	3 757 000 €	DETR/DSIL 2025	20% de l'assiette de travaux liés à la rénovation énergétique	381 168 €
<i>Dont assiette de travaux liés à la rénovation énergétique et travaux induits</i>	<i>1 905 840 €</i>	Fonds vert 2025	20% de l'assiette de travaux liés à la rénovation énergétique	381 168 €
		CONSEIL DEPARTEMENTAL - CTDD		500 000 €
		AURA - Construire ou rénover un bâtiment avec du bois local – Plan forêt-bois 2023-2027	20% de 280 000 € (charpente + mobilier)	56 000 €
		ADEME - Fond chaleur ADEME	450€*40 MWh	18 000 €
		CONSEIL DEPARTEMENTAL - Soutenir le développement de la filière bois-énergie	50 €/ MWh EnR bois-énergie produits soit 50€*40MWh produits	2000 €
		CCEDA fonds propres		2 418 664 €
TOTAL	3 757 000 €	TOTAL		3 757 000 €

Par conséquent, il est demandé au conseil communautaire :

- D'approuver le plan prévisionnel de financement,
- D'autoriser Madame la présidente à solliciter un co-financement au titre de la DSIL et DETR 2025 et au titre du Fonds Vert 2025
- De signer tous documents afférents à cette demande de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 février 2025

Signé par Jean-Louis DERBIAS, Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 03 février 2025

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente